



**NOTE DOCTRINALE**

# **FAMILLES, DÉMOGRAPHIE, TRANSMISSION**

---

**Une politique du soin et du temps long**

---

Note pilier n°9  
République de la dignité

**Sylvane VERDONCK**  
Présidente fondatrice — Diagonale France

---

---

Mai 2026 — Diffusion confidentielle

## SYNTHÈSE EXÉCUTIVE

---

La présente note applique la doctrine de la République de la dignité au pilier des familles, de la démographie et de la transmission. Elle propose une politique cohérente qui assume une réalité française largement occultée : la France est entrée, sans le dire, dans un hiver démographique qu'aucune force politique n'a su nommer sans verser dans le conservatisme moral ou dans l'angélisme déconnecté.

La doctrine refuse cette polarisation. Elle reconnaît les familles dans leur diversité réelle, sans hiérarchie morale. Elle soutient résolument la fonction parentale, et particulièrement les familles monoparentales, premières victimes de la précarisation contemporaine. Elle restaure la transmission intergénérationnelle comme priorité républicaine. Elle propose une politique de natalité respectueuse, jamais coercitive, jamais culpabilisante, mais lucide sur l'enjeu démographique de long terme pour la souveraineté nationale.

**Trois principes structurent cette doctrine : la dignité du parent, la dignité de l'enfant, la dignité de la transmission.**

Le programme s'articule en six piliers opérationnels : (1) un statut effectif du parent isolé avec garde des enfants ; (2) une politique de la petite enfance qui rompt avec le sous-investissement français ; (3) une école de la transmission qui réintroduit la mémoire familiale, civique et historique ; (4) un soutien réel aux aidants familiaux, premiers piliers invisibles de notre cohésion ; (5) une politique de natalité douce et choisie ; (6) un nouveau pacte intergénérationnel qui redonne aux personnes âgées une place active dans la société.

Cette note est destinée aux élus, dirigeants associatifs, professionnels du secteur familial, et acteurs publics qui constatent l'insuffisance des politiques actuelles. Elle s'inscrit dans la continuité des notes précédentes — souveraineté attentionnelle, école et lenteur pédagogique — dont elle prolonge la cohérence doctrinale.

# I. Le diagnostic — Cinq fractures familiales françaises

---

L'élaboration d'une politique familiale exige de poser, sans détour, ce que vit aujourd'hui la France des familles. Cinq fractures structurent ce paysage. Elles se renforcent mutuellement et appellent une réponse doctrinale, non un patchwork de prestations.

## 1. L'hiver démographique français

La France, longtemps citée comme exception européenne pour son indice de fécondité, voit cet indice s'effriter depuis une décennie. De 2,03 enfants par femme en 2010, l'indice est tombé sous 1,7 en 2024, et continue de baisser. Sous le seuil de remplacement des générations (2,05), une société entre, mécaniquement, dans une trajectoire de vieillissement accéléré, de dépendance accrue à l'immigration de travail, et de fragilisation des équilibres économiques fondés sur la solidarité intergénérationnelle.

Ce n'est pas un sujet identitaire. C'est un sujet de souveraineté. Une nation qui ne se renouvelle pas perd progressivement sa capacité à financer ses retraites, à maintenir ses services publics, à projeter une puissance dans la durée. Aucun pays développé n'a su, depuis trente ans, inverser une telle tendance par la coercition : seules les politiques familiales fortes, lisibles, et respectueuses produisent un effet mesurable. La France a longtemps su le faire. Elle l'a oublié.

## 2. La précarisation des parents isolés

Près d'un quart des familles françaises avec enfants sont monoparentales, dans leur immense majorité dirigées par des femmes. Ces familles concentrent les indicateurs de précarité : taux de pauvreté trois fois supérieur à la moyenne, accès au logement contraint, surcharge mentale documentée, isolement social mesuré. Elles sont la première réalité de la pauvreté française au XXI<sup>e</sup> siècle, et pourtant elles restent largement invisibles dans le débat politique.

Cette précarisation n'est pas un destin. Elle résulte d'un cumul de choix politiques : pension alimentaire mal recouvrée, mode de garde sous-financé, congé parental peu utilisé par les pères, fiscalité partiellement défavorable aux foyers monoparentaux, accès au logement social ralenti par les barèmes en vigueur. Chacun de ces choix peut être corrigé.

## 3. L'effondrement de la transmission

La transmission, prise au sens large — transmission familiale, civique, historique, professionnelle — est aujourd'hui fragilisée par plusieurs forces convergentes : la

mobilité géographique qui éloigne les générations, l'atomisation du temps disponible, la dépression des enseignants, l'effacement progressif des récits collectifs, et l'accélération informationnelle qui empêche le partage d'une mémoire commune. La conséquence est documentée : recul des connaissances historiques de base chez les jeunes, perte du vocabulaire civique partagé, difficultés croissantes à se projeter dans une trame nationale.

Ce n'est pas qu'un sujet d'érudition. Sans transmission, la cohésion d'une société s'effrite, ses repères collectifs s'effacent, sa capacité à se gouverner démocratiquement se réduit. La doctrine de la souveraineté attentionnelle, formulée précédemment, est précisément la condition matérielle d'une transmission digne.

#### **4. L'épuisement des aidants familiaux**

On dénombre aujourd'hui en France entre 8 et 11 millions de personnes qui aident, à titre non professionnel et non rémunéré, un proche en situation de dépendance — personne âgée, personne en situation de handicap, malade chronique. Cette aide informelle, indispensable au fonctionnement de notre système de soin, est largement invisible dans les politiques publiques. Les aidants familiaux sont épuisés, économiquement précarisés (réduction du temps de travail, congés non rémunérés), médicalement fragilisés (taux de morbidité supérieur à la moyenne), socialement isolés.

La République, dans son organisation actuelle, fait reposer sur ces millions d'invisibles une part substantielle de son contrat social — sans le reconnaître, sans le financer correctement, sans le valoriser. C'est une injustice de fait. C'est aussi une fragilité de système : que ces aidants viennent à manquer, et c'est l'ensemble du dispositif sanitaire et médico-social qui s'effondre.

#### **5. La rupture du pacte intergénérationnel**

L'allongement de l'espérance de vie, conjugué à la marginalisation sociale des personnes âgées, produit une rupture invisible du pacte intergénérationnel français. D'un côté, des aînés de plus en plus nombreux, en bonne santé plus longtemps, mais socialement effacés, économiquement contraints, parfois maltraités. De l'autre, des jeunes générations qui n'ont jamais accès à leurs savoirs, à leurs récits, à leur expérience professionnelle ou civique. Entre les deux, des classes d'âge intermédiaires épuisées par la double charge des enfants et des parents.

**Ces cinq fractures ne sont ni isolées ni fatales. Elles dessinent un domaine d'action politique cohérent, à condition d'une doctrine.**

## **II. L'application de la doctrine au pilier familial**

---

Avant de proposer un programme, la note rappelle comment la doctrine de la République de la dignité, formulée dans le manifeste fondateur, s'applique au champ familial. Cette application n'est pas un exercice théorique : elle conditionne la cohérence du programme.

### **1. Lucidité active appliquée aux familles**

La lucidité active exige de regarder en face ce que vit la France des familles, sans céder ni au catastrophisme conservateur (« la famille s'effondre »), ni à l'angélisme progressiste (« toutes les familles vont bien »). Elle exige de prendre au sérieux les chiffres démographiques, sans en faire un argument identitaire. Elle exige de reconnaître la diversité réelle des configurations familiales — familles biparentales, monoparentales, recomposées, homoparentales, élargies, adoptives — sans hiérarchie morale, mais avec lucidité sur les besoins spécifiques de chacune.

Cette lucidité refuse aussi les solutions importées sans inventaire : ni le modèle scandinave (très coûteux, supposant un consensus fiscal absent en France), ni le modèle hongrois (autoritaire, identitaire, sans effet démographique réel), ni le statu quo français (qui ne fonctionne plus). Elle propose une voie française, construite à partir de notre histoire, de nos institutions, de nos savoir-faire.

### **2. Doctrine des deux rives appliquée**

La doctrine des deux rives s'applique pleinement au domaine familial. Elle pose qu'il existe, dans la vie des familles, ce qui relève de la rive ultra-moderne (allocations dématérialisées, télémédecine, plateformes de garde d'enfants, intelligence artificielle dans le suivi pédiatrique, etc.) et ce qui relève de la rive ancrée (présence humaine du parent, présence du soignant, transmission orale du grand-parent, lecture partagée d'un livre, repas en famille, école sans écrans aux premières années).

La République ne choisit pas entre les deux rives. Elle organise leur coexistence et garantit l'accès aux deux. Elle protège les pratiques de la rive ancrée — la présence du parent, le temps long du soin, la transmission familiale — comme elle protégerait un patrimoine immatériel. Elle déploie les outils de la rive moderne comme moyens, jamais comme substituts.

### **3. République de la dignité — Trois dignités familiales**

Trois dignités structurent la politique familiale de Diagonale France :

- La dignité du parent — quel que soit son statut conjugal, son orientation, son histoire. Le parent qui élève seul ses enfants ne doit ni être plaint, ni être stigmatisé ; il doit être soutenu efficacement. Le parent qui travaille ne doit pas avoir à choisir entre sa carrière et son rôle parental. Le parent confronté à la précarité ne doit pas perdre la garde de ses enfants pour cette unique raison.
- La dignité de l'enfant — accès garanti à un soin pédiatrique, à un mode de garde de qualité, à une école qui transmet, à des relations avec ses deux parents (sauf danger), à une mémoire familiale, à un récit collectif. L'enfant n'est ni la propriété de ses parents, ni l'objet de l'État ; il est un sujet de droit dont la dignité est une responsabilité républicaine.
- La dignité de la transmission — droit à recevoir et à transmettre. Droit du grand-parent à exercer un rôle. Droit du jeune à accéder à une mémoire collective. Droit de la famille à choisir ses propres rythmes face à l'accélération imposée.

**La République de la dignité ne juge pas les familles. Elle les soutient, dans leur diversité, en garantissant à chaque parent, à chaque enfant, à chaque grand-parent, les conditions d'une vie digne.**

## III. Le programme — Six piliers opérationnels

Le programme proposé s'articule en six piliers, chacun pouvant être engagé séparément à l'échelle locale, régionale ou nationale, selon les majorités politiques et les ouvertures de calendrier.

### Pilier 1 Statut effectif du parent isolé

Près d'un quart des familles françaises est monoparentale, soit environ deux millions de familles. La majorité concentre la précarité française contemporaine. La République doit reconnaître, par un statut, ce que la sociologie reconnaît déjà : être seul à élever ses enfants n'est pas un échec individuel, c'est une situation qui appelle un soutien structurel. Ce statut ne consiste pas à créer une catégorie stigmatisante, mais à activer un faisceau cohérent de droits.

#### Mesures concrètes :

- Création d'un statut juridique reconnu du « parent isolé en charge effective d'enfants », activé automatiquement sur la base des données fiscales et CAF.
- Garantie d'une avance automatique sur pensions alimentaires impayées dans les huit jours suivant l'incident de paiement, avec recouvrement directement effectué par l'ARIPA (Agence de recouvrement et d'intermédiation des pensions alimentaires).
- Priorité d'accès au logement social et au logement social intermédiaire pour les parents isolés en charge effective d'enfants mineurs.
- Doublement effectif de la part fiscale accordée aux parents isolés, dans la limite d'un plafond, pour neutraliser la pénalité fiscale de fait que subissent ces foyers.
- Création d'un guichet unique territorial du parent isolé, dans chaque département, fusionnant l'accompagnement social, administratif, juridique, et le médico-social, dans un seul point de contact accessible en moins de quarante minutes de transport.
- Crédit d'impôt étendu pour les frais de garde, y compris pour les services d'aide à domicile en cas de maladie de l'enfant.

### Pilier 2 Petite enfance — Rompre avec le sous-investissement

La France investit, en proportion de son PIB, deux fois moins que les pays scandinaves dans la petite enfance. Les conséquences sont mesurables : pénurie de places en crèche, recours forcé à des modes de garde dégradés, sortie de l'emploi des mères, recul de la natalité, inégalités d'accès à un éveil de qualité dès le plus jeune âge. La République doit rattraper ce retard, non par dogmatisme,

mais parce que chaque euro investi dans la petite enfance produit, mesurément, plusieurs euros de retour social et économique.

### Mesures concrètes :

- Plan décennal de création de 300 000 places nouvelles en crèche publique, associative ou conventionnée, avec priorité aux territoires sous-équipés (zones rurales, quartiers prioritaires, communes pavillonnaires de seconde couronne).
- Revalorisation immédiate du métier d'assistant·e maternel·le et de professionnel·le de la petite enfance, avec convention collective unique et grille de rémunération nationale.
- Garantie d'un mode de garde de qualité accessible à moins de quinze minutes du domicile pour chaque enfant de moins de trois ans dont les parents en font la demande.
- Allongement du congé paternité à quatre semaines obligatoires intégralement indemnisées, dont deux non transférables, pour engager un partage réel du soin parental.
- Renforcement et simplification du complément de libre choix d'activité, garantissant un revenu de remplacement plancher pour les parents souhaitant interrompre temporairement leur activité.
- Création de maisons de la petite enfance dans chaque intercommunalité, lieu pluridisciplinaire combinant accueil, conseil parental, PMI, et soutien linguistique pour les familles allophones.

## Pilier 3 École de la transmission

L'école française a longtemps été la matrice de la transmission civique, historique et culturelle de la République. Elle a, sous la pression des contraintes budgétaires, des polémiques permanentes et de l'accélération numérique, perdu une part de cette mission. Restaurer la transmission scolaire ne suppose pas de revenir à l'école d'hier — elle suppose d'assumer publiquement que la mémoire historique, le récit national, la connaissance de la République, ne s'apprennent pas par défilement numérique mais par un travail patient.

### Mesures concrètes :

- Rétablissement d'un enseignement structuré et chronologique de l'histoire de France, de la Préhistoire au XXI<sup>e</sup> siècle, du CM1 à la Terminale, avec exigence d'une trame commune partagée par tous les élèves.
- Création d'une heure hebdomadaire de « récit national raisonné », abordant l'histoire de France dans sa complexité, ses fiertés et ses fautes, ses débats, ses controverses, sans complaisance ni autoflagellation.
- Intégration de la mémoire familiale dans le cursus scolaire : projet annuel de chaque élève sur sa propre famille (entretien d'un grand-parent ou parent, restitution écrite ou orale), pratique pédagogique de lien intergénérationnel.

- Renforcement du programme d’instruction morale et civique (EMC), désormais articulé à la doctrine des deux rives et à la lecture critique des médias.
- Lecture publique : abonnement scolaire à un magazine d’information papier dans chaque classe, conformément à la note Souveraineté attentionnelle.
- Plan national de revalorisation du métier d’enseignant, fondé sur la confiance retrouvée et non sur l’évaluation permanente.

#### **Pilier 4 Soutien aux aidants familiaux**

Les aidants familiaux — entre 8 et 11 millions de Français selon les définitions — constituent l’infrastructure invisible de notre système de soin. Sans eux, la prise en charge du handicap, de la dépendance et des maladies chroniques s’effondre dans les mois. Pour autant, leur statut reste indigent : congés réduits, indemnisation symbolique, absence d’assurance professionnelle, isolement social. La République doit reconnaître cette contribution comme un service rendu à la cohésion nationale, et la traiter comme tel.

##### **Mesures concrètes :**

- Statut national de l’aidant familial : reconnaissance juridique pleine, identifiée sur la carte vitale et acceptée par toutes les administrations.
- Allocation aidant familial indexée sur le SMIC, versée mensuellement aux aidants qui réduisent ou interrompent leur activité professionnelle pour s’occuper d’un proche dépendant.
- Trimestres de retraite validés intégralement pendant les périodes d’aide effective, sans condition de ressources.
- Droit au répit garanti et financé : un mois par an d’hébergement temporaire du proche aidé, à coût zéro pour l’aidant, dans une structure médicosociale conventionnée.
- Programme national de prévention santé pour aidants, avec consultation gratuite annuelle et accès facilité aux soins psychologiques.
- Création d’une Maison de l’Aidant dans chaque département, lieu pluridisciplinaire de soutien, d’information et de pause.

#### **Pilier 5 Politique de natalité douce et choisie**

Une politique de natalité française du XXI<sup>e</sup> siècle ne peut s’inspirer ni des modèles coercitifs orientaux, ni des slogans identitaires. Elle ne s’impose pas, elle se choisit. Mais elle se choisit d’autant mieux qu’elle est accompagnée. La France est aujourd’hui un pays où de nombreux couples renoncent au deuxième ou au troisième enfant pour des raisons matérielles, professionnelles ou de logement. Lever ces obstacles, c’est restaurer le choix réel de la natalité, sans la contraindre.

##### **Mesures concrètes :**

- Restauration de la progressivité familiale du quotient familial pour le troisième enfant et au-delà, dans la limite d'un plafond raisonnable.
- Élargissement du prêt à taux zéro pour primo-accédants aux familles avec enfants, avec bonification de cinq mille euros par enfant.
- Politique du logement familial : conventions avec les bailleurs sociaux et l'AFL pour garantir une offre adaptée aux familles nombreuses, dans les territoires où elles souhaitent s'installer.
- Prime à la naissance revalorisée pour les troisièmes naissances, indexée sur l'évolution du coût de la vie.
- Plan national pour la fertilité : remboursement intégral de la prise en charge médicale de la fertilité jusqu'à 43 ans, parcours simplifié et démedicalisé quand possible.
- Soutien à l'adoption : simplification des procédures, accompagnement renforcé des familles adoptantes, fluidification des relations entre les conseils départementaux et les services centraux.

## **Pilier 6** Pacte intergénérationnel renouvelé

Les personnes âgées de plus de soixante-cinq ans représentent aujourd'hui plus de vingt pour cent de la population française, et ce chiffre dépassera trente pour cent d'ici 2050. Cette transition démographique peut être vécue comme un fardeau ou comme une chance, selon ce que la République en fait. Diagonale France propose de la vivre comme une chance, en restaurant la place sociale active des aînés et en organisant méthodiquement le lien entre les générations.

### **Mesures concrètes :**

- Service civique senior : extension du dispositif aux personnes retraitées qui souhaitent donner trois à douze mois de leur temps à des missions d'intérêt général (tutorat scolaire, accompagnement administratif, mentorat professionnel, transmission patrimoniale).
- Plan national contre l'isolement des aînés : mobilisation des communes pour identifier les personnes isolées et leur proposer un contact mensuel garanti, en partenariat avec les associations existantes.
- Habitat inclusif intergénérationnel : soutien fiscal aux dispositifs où jeunes adultes (étudiants, jeunes actifs) et personnes âgées partagent un logement contre service rendu, sur le modèle des chartes existantes amplifiées.
- Médiation intergénérationnelle dans les EHPAD : partenariats systématiques avec les écoles voisines pour des rencontres hebdomadaires de transmission orale, lecture, jeux et activités partagées.
- Plan national de protection contre la maltraitance des personnes âgées : doublement des moyens du 3977 (numéro national), renforcement des équipes mobiles gériatriques, formation systématique des professionnels.
- Reconnaissance du rôle du grand-parent : droit de visite renforcé, juridiquement protégé, particulièrement en cas de séparation des parents.

## IV. Stratégie politique et calendrier

---

La doctrine familiale de Diagonale France est conçue pour rassembler bien au-delà des frontières partisanes. Elle propose une politique du soin et de la transmission qui parle simultanément aux conservateurs (mémoire, famille, transmission), aux progressistes (égalité, soutien aux familles diverses, condition des femmes), aux écologistes (sobriété, lien intergénérationnel, temps long), aux libéraux (responsabilité, autonomie, choix), et aux sociaux (protection des plus fragiles).

### 1. Alliances naturelles

- Mouvements associatifs familiaux : UNAF (Union nationale des associations familiales), associations de parents isolés, fédérations d'aidants.
- Syndicats et fédérations du médico-social : Croix-Rouge, Petits Frères des Pauvres, fédérations gériatriques.
- Élus locaux : maires de communes périurbaines et rurales confrontées à la précarité familiale ; présidents de conseils départementaux compétents en matière sociale et de protection de l'enfance.
- Personnalités politiques transpartisanes attachées au sujet : Vallaud-Belkacem, Borloo, Bachelot, Raffarin, et plusieurs parlementaires LR, Renaissance, socialistes attachés aux politiques familiales.
- Professionnels du soin et de l'éducation : enseignants, soignants, travailleurs sociaux, sages-femmes, professionnels de la petite enfance.

### 2. Calendrier de déploiement

- Mai-juin 2026 : diffusion confidentielle de la présente note auprès des trois cercles d'influence ; recueil des amendements et précisions.
- Juillet-août 2026 : version publique sur le site Diagonale France ; tribune dans la presse spécialisée (La Croix, La Vie, Famille Chrétienne pour une cible particulière, Le Monde, Libération pour la cible large).
- Septembre 2026 : table ronde publique à Lille ou Roubaix, en partenariat avec les associations familiales locales.
- Octobre 2026 à mars 2027 : intégration dans la plateforme politique de Diagonale France et dans les ralliements de candidats.

### 3. Cohérence avec les notes précédentes

La présente note dialogue explicitement avec les trois doctrines déjà publiées.

- Avec la note Souveraineté attentionnelle : la transmission familiale et scolaire suppose une protection du temps long et un rétablissement des supports stables. La rive ancrée familiale est l'infrastructure intime de la rive ancrée culturelle.

- Avec la doctrine des deux rives : la politique familiale assume une coexistence active entre les outils numériques (allocations, télémédecine, plateformes) et la présence humaine irremplaçable (parent, soignant, enseignant, grand-parent).
- Avec la République de la dignité : la dignité du parent, de l'enfant, de l'aidant, du grand-parent, est la déclinaison familiale du principe central de toute la doctrine.

**Aucun chantier d'une République de la dignité ne tient sans une politique familiale courageuse. C'est, parmi tous les piliers de notre programme, le plus universel et le plus mobilisateur.**

## Conclusion — Restaurer le contrat des âges

---

La République française a connu, dans son histoire, plusieurs moments où elle a su prendre au sérieux les familles : politique familiale de la Libération, ordonnances de 1945, allocations de 1946. Ces moments ont produit des décennies de cohésion. Ils ont été abandonnés progressivement, par décision implicite, sans qu'aucune force politique n'en assume publiquement le bilan.

Le moment est venu de rouvrir ce dossier. Non par nostalgie d'une famille mythique qui n'aurait jamais existé. Non par instrumentalisation conservatrice du sujet. Mais par lucidité sur ce que vivent les parents isolés français, les enfants confrontés à la précarité, les aidants épuisés, les grands-parents marginalisés, les jeunes générations privées de mémoire collective.

La doctrine de Diagonale France propose, pour ce pilier, une voie française cohérente : soutenir la diversité réelle des familles sans hiérarchie morale, restaurer la transmission comme priorité républicaine, reconnaître les aidants, choisir la natalité sans la contraindre, redonner aux aînés une place active.

Cette voie n'appartient à aucun camp. Elle appartient à la France qui veut renouer avec elle-même. Elle s'adresse aux pères, aux mères, aux enfants, aux grands-parents, aux aidants, à toutes celles et tous ceux qui, chaque jour, font tenir le contrat le plus discret et le plus essentiel de la République : le contrat des âges.

**Une République qui sait soigner ses familles n'a plus besoin de prouver sa dignité.**

**Sylvane VERDONCK**

Présidente fondatrice de Diagonale France  
Mai 2026